

Processus de sélection des candidats à la formation BPAGA

Version du 07/12/2023

1 – La Vérification des Exigences Préalables à l'Entrée en Formation (VEPEF)

L'accès à la formation au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Educateur Sportif, mention Activités gymniques et acrobatiques nécessite d'avoir vérifié les Exigences Préalables à l'entrée en formation.

Nous attirons l'attention des candidats sur le fait que seuls les candidats ayant retourné un dossier complet au CREPS en respectant la date limite seront convoqués aux épreuves de sélections. Pour prétendre entrer en formation, le (la) candidat(e) doit :

- Être âgé de plus de 18 ans, au cours de la formation (le signaler à l'inscription pour vérifier la faisabilité).
- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité, avec production de l'attestation de recyclage annuel.
- Fournir l'attestation de JAPD (Journée d'Appel de Préparation à la Défense) ou de JDC (Journée Défense et Citoyenneté) donc être en situation régulière au regard du code du service national.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités sportives datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (voir document type lors de l'inscription)
- satisfaire au test technique préalable à l'entrée en formation :

Le (la) candidat(e) est soumis(e) au test technique suivant lié à sa pratique personnelle :

Le (la) candidat(e) réalise un enchaînement d'une durée de 30 secondes maximum intégrant

Les 5 éléments techniques présentés dans le tableau figurant en annexe IV-A de l'arrêté du diplôme et présentés ci-dessous :

Dijon - Siège
15, rue Pierre de Coubertin
21000 Dijon

Besançon
3, avenue des Montboucons
25000 Besançon



**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**



Test d'entrée en formation - option activités gymniques acrobatiques		
Le candidat réalise un enchaînement d'une durée de 30 secondes maximum intégrant les 5 éléments techniques présentés ci dessous. Le candidat doit valider au moins 4 éléments sur 5. Pour qu'un élément soit validé, les 2 critères de réussite doivent être certifiés.		
Définition	Dessin de l'élément technique	Critères de réussite
Roue		<ul style="list-style-type: none"> * réaliser la roue sur une ligne * garder les bras tendus
Appui tendu renversé		<ul style="list-style-type: none"> * garder les bras aux oreilles pendant toute la réalisation * s'élever à l'ATR revenir en fente
Roulade avant		<ul style="list-style-type: none"> * poussée complète des jambes avant de faire la roulade * poser la nuque sur le sol
Saut droit		<ul style="list-style-type: none"> * effectuer une flexion puis extension complète des jambes. * maintenir le ventre creux
Roulade arrière bras et jambes tendues		<ul style="list-style-type: none"> * faire la roulade arrière bras tendus pendant tout l'exercice * faire la roulade arrière jambes tendues

Le (la) candidat(e) doit valider au moins 4 des 5 éléments techniques. Un élément est validé lorsque les deux critères de réussite sont certifiés.

Il est possible d'être dispensé(e) du test technique préalable à l'entrée en formation : voir page 14 de l'arrêté du diplôme dans les documents disponibles sur le site internet.

Les candidats qui auront **vérifié les Exigences Préalables à l'Entrée en Formation** (réussite ou dispense) se présenteront ensuite aux épreuves complémentaires de sélection. Ces épreuves complémentaires de sélection sont propres à chaque Organisme de Formation ; le CREPS de BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ propose 2 épreuves pour réaliser la sélection des candidats à l'entrée en formation au BP JEPS spécialité ES mention AGA



2 - Les épreuves complémentaires de sélection du CREPS de Dijon BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Epreuve de sélection n° 1 : réflexion et expression écrite

La durée de l'épreuve est de 1 heure.

Les candidats auront

à lire et/ou écouter et regarder si le support est une vidéo, comprendre puis répondre par écrit aux questions posées, faire un résumé et répondre à une question ouverte.

L'objectif est bien de vérifier la compréhension du sujet par le candidat, sa capacité à synthétiser le contenu du document et à argumenter correctement pour construire les réponses aux questions ainsi que son sens critique.

Epreuve de sélection n° 2 : entretien individuel autour du projet professionnel

La commission de sélection rencontre tous les candidats à l'entrée en formation et s'entretient avec eux pour les connaître et apprécier la pertinence de leur projet de formation. Les candidats rencontrent 2 membres de la commission de sélection munis du CV demandé dans le dossier d'inscription.

Protocole de l'épreuve : la durée maximale de l'entretien est de 20 minutes, les 10 premières minutes étant laissées aux candidats pour qu'ils se présentent. Les candidats doivent organiser leur exposé pour mettre en évidence leurs différents parcours (scolaire, sportif, professionnel...) les raisons de leur choix pour cette formation, l'organisation mises en place pour leur année de formation et le projet qu'il nourrisse grâce au BP AG

La capacité des candidats à se définir des objectifs et à s'organiser pour les atteindre, ainsi que leur capacité à être à l'aise face à une commission de sélection et à s'exprimer oralement pour le convaincre de leur potentiel sont importantes.

RÉSULTATS :

Les trois épreuves de sélection seront affectées de coefficients différents en fonction de leur importance dans le processus de sélection.

Epreuve écrite (n° 1) : coefficient 1

Epreuve d'entretien individuel (n° 2) : coefficient 2.

Epreuve 1	Epreuve 2	Total
Coefficient 1	Coefficient 2	3 coefficients
Note sur 20	Note sur 20	Note / 40 pts
		MOYENNE / 20

La commission de sélection réalise le calcul d'une note moyenne individuelle qui sert ensuite à classer les candidats par ordre de mérite. Les candidats sont sélectionnés dans la limite des places disponibles en formation.

